



**PYRENE PLUS
SERVICES DE PROXIMITE
Association**

31 rue Eugène Ténor
65000 TARBES

Exercice clos le 31 décembre 2025

■ **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

VILLENEUVE SUR LOT

1, Rue du Chevron d'Or
CS 50097 - Pujols

47300 VILLENEUVE SUR LOT
Tel : 05 53 49 88 00

AGEN

1456, Avenue de Colmar
47000 AGEN

Tel : 05 53 69 04 50

S A.R.L. au capital de 276 500€

R.C.S. Agen N°520 319 138

N° Intracom : FR58 520 319 138

Société de commissariat aux comptes membre
de la compagnie régionale de Grande Aquitaine

acompanyartice.com

**PYRENE PLUS
SERVICES DE PROXIMITE
Association**

31 rue Eugène Ténor
65000 TARBES

Exercice clos le 31 décembre 2025

**■ RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PYRENE PLUS SERVICES DE PROXIMITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif aux conséquences de l'application du règlement n°2022-06 du 4 novembre 2022.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de l'appréciation des principes comptables appliqués par l'association, nous avons été conduits à examiner les règles concernant la comptabilisation des subventions.

Nous avons obtenu les éléments probants justifiant de la correcte prise en compte du principe de séparation des exercices.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appelés à statuer sur ces comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

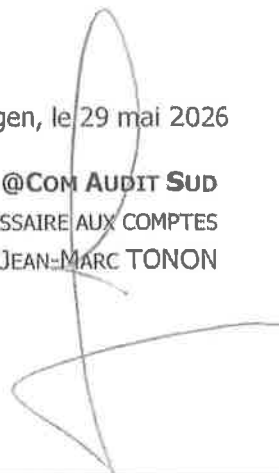
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 29 mai 2026

@COM AUDIT SUD
COMMISSAIRE AUX COMPTES
JEAN-MARC TONON



BILAN CONSOLIDE (Edition définitive)

TOTAL CONSOLIDATION : CONSOLID

Dossiers consolidés

2025 2025 2025 2025 2025 2025
2025

Période du : 01/01/2025

Au : 31/12/2025

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ecritures saisies ☒

Ecritures validées ☒

Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : CONDENSE CONSOLIDE

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Concessions, droits...	54 327	49 413	4 914		4 914	100 %
Autres immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	65 685		65 685	65 685		
Construction	4 218 210	3 964 447	253 763	340 226	-86 463	-25 %
Installations techniques, matériel et outillage in	236 801	201 549	35 251	30 248	5 004	17 %
Autres immobilisations corporelles	1 034 224	892 682	141 542	160 249	-18 706	-12 %
Immobilisations corporelles en cours	2 678 151		2 678 151	2 569 586	108 565	4 %
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts	997 909		997 909	976 027	21 882	2 %
Autres immobilisations financières	14 710		14 710	14 710		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	9 300 017	5 108 091	4 191 927	4 156 731	35 196	1 %
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS						
Stocks, Matières premières et fournitures & Autres						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				1 706	-1 706	-100 %
CREANCES						
Créances Usagers et Organismes Payeurs	1 811 690	51 768	1 759 922	1 308 588	451 334	34 %
Produits à recevoir	402 666		402 666	342 224	60 442	18 %
Divers	85 777		85 777	104 475	-18 698	-18 %
TRESORERIE						
Valeurs mobilières de placement						
Chèques à encaisser	7 329		7 329	20 056	-12 727	-63 %
Banque	5 052 535		5 052 535	5 472 238	-419 703	-8 %
Intérêts Courrus						
Caisse	2 843		2 843	4 242	-1 399	-33 %
Virements Internes						
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	217 382		217 382	35 180	182 203	518 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	7 580 223	51 768	7 528 455	7 288 709	239 746	3 %

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion (actif) (V)						
TOTAL GENERAL (I A V)	16 880 241	5 159 859	11 720 381	11 445 439	274 942	2 %

BILAN CONSOLIDE (Edition définitive)

TOTAL CONSOLIDATION : CONSOLID

Dossiers consolidés

2025 2025 2025 2025 2025 2025
2025

DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Période du : 01/01/2025 Au : 31/12/2025

Ecritures saisies ☒

Ecritures validées ☒

Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : CONDENSE CONSOLIDE

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS PROPRES				
FONDS ASSOCIATIFS (SANS DROIT DE REPRISE)	1 374 688	1 374 688		
FONDS ASSOCIATIFS (AVEC DROIT DE REPRISE)				
ECARTS DE REEVALUATION				
RESERVES	4 654 200	4 011 686	642 514	16 %
REPORT A NOUVEAU	-2 792 366	-1 900 700	-891 666	-47 %
RESULTAT DE L'EXERCICE	571 381	-249 345	820 726	329 %
RESULTATS ANTERIEURS A AFFECTER				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS RENOUEVELABLES	508 574	508 895	-321	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS - RESULTAT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour réserve de trésorerie				
Réserves des plus-values nettes d'actif				
TOTAL (I)	4 316 476	3 745 224	571 252	15 %
TOTAL (II)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR RISQUE	165 571	117 077	48 494	41 %
PROVISIONS POUR CHARGES	796 936	775 664	21 272	3 %
PROVISIONS FONDS DEDIES	83 916	96 260	-12 344	-13 %
TOTAL (III)	1 046 424	989 001	57 423	6 %
DETTES (I)				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES				
Emprunts auprès des établissements de crédit				
Dépôts et Cautionnements	16 922	20 068	-3 146	-16 %
Emprunts assortis de conditions particulières	1 882 532	1 958 662	-76 129	-4 %
Autres Emprunts et Dettes assimilés				
Dettes rattachées à des participations				
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDE EN C				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	424 360	269 687	154 673	57 %
DETTES FISCALES ET SOCIALES				
Personnel - Rémunérations dues	851 094	885 617	-34 523	-4 %
Comité d'Entreprise	20 360	19 984	376	2 %
Personnel - Avances et Acomptes		50	-50	-100 %
Personnel - Oppositions	1 722	2 536	-813	-32 %

PASSIF

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Personnel - Charges à payer	1 415 362	1 364 566	50 796	4 %
Sécurité Sociale	370 756	381 100	-10 344	-3 %
Autres Organismes Sociaux	301 696	334 951	-33 255	-10 %
Organismes sociaux - Charges à Payer	391 593	389 908	1 685	
Etat - Impôt sur les bénéfices	6 915	8 259	-1 344	-16 %
Autres Impôts et Taxes	486 292	692 089	-205 798	-30 %
Etat - Charges à Payer	135 921	338 062	-202 140	-60 %
Dettes collectivités publiques				
AUTRES DETTES				
Dettes sur VMP				
Autres comptes débiteurs ou créditeurs	24 352	27 594	-3 242	-12 %
Divers - Charges à Payer	12 572	13 022	-449	-3 %
Comptes d'attente				
DISPONIBILITES				
Chèques à encaisser				
Banque	11 649		11 649	100 %
Intérêts Courrus				
Caisse				
Virements Internes				
COMPTES DE REGULARISATION				
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	3 384	5 061	-1 677	-33 %
TOTAL (IV)	6 357 481	6 711 214	-353 733	-5 %
ECART DE CONVERSION (PASSIF) (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV +V)	11 720 381	11 445 439	274 942	2 %

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (Edition définitive)

TOTAL CONSOLIDATION : CONSOLID

Dossiers consolidés

2025 2025 2025 2025 2025 2025
2025

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

Période du : 01/01/2025 Au : 31/12/2025

Ecritures saisies ☒ Comptes sans mouvement ☐
Ecritures validées ☒ Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : CONDENSE CONSOLIDE

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUIT D'EXPLOITATION				
PRESTATION DE SERVICES	15 702 741	15 057 353	645 389	4 %
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE				
Subventions	992 647	975 852	16 795	2 %
Autres Produits de Gestion	22 432	1 171	21 261	1815 %
Reprises sur amortissements et provisions	154 362	28 086	126 276	450 %
Transfert de charges	2 498 142	2 436 947	61 195	3 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	19 370 324	18 499 408	870 915	5 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS				
Achats Stockés	53 465	17 031	36 434	214 %
Achats non Stockés	220 115	262 662	-42 548	-16 %
Achats de Marchandises				
RRR obtenus sur achats				
SERVICES EXTERIEURS				
Sous - Traitance	512 075	474 315	37 760	8 %
Redevances de Crédit-Bail				
Locations	116 634	126 002	-9 368	-7 %
Charges locatives et de copropriété	1 116	791	325	41 %
Entretien et Réparations	173 476	153 526	19 950	13 %
Primes d'Assurances	186 238	138 761	47 476	34 %
Etudes et recherches				
Divers	38 613	56 289	-17 676	-31 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
Personnel extérieur à l'entreprise	190 617	189 387	1 231	1 %
Rémunérations d'intermédiaires et Honoraires	47 917	65 620	-17 702	-27 %
Publicité et Relations Publiques	10 428	18 583	-8 155	-44 %
Transport de biens et transport collectif du personnel				
Déplacements Missions et Réceptions	297 596	301 715	-4 119	-1 %
Frais Postaux et Télécommunications	174 149	170 638	3 511	2 %
Services Bancaires	3 954	6 953	-2 999	-43 %
Divers	287 329	284 307	3 023	1 %
CHARGES DE PERSONNEL				
Rémunération du Personnel	11 968 331	12 031 539	-63 208	-1 %
Charges de sécurité sociale et de prévoyance	2 745 537	2 883 595	-138 058	-5 %
Autres charges sociales	174 684	172 061	2 622	2 %
Autres charges de personnel				
AUTRES IMPOTS ET TAXES				
Impôts et Taxes sur rémunérations (Impôts)	873 065	898 245	-25 180	-3 %

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Impôts et Taxes sur rémunérations (autres organismes)	205 276	243 468	-38 192	-16 %
Autres Impôts et taxes (Impôts)	47 745	36 289	11 455	32 %
Autres impôts et taxes (autres organismes)				
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE				
Redevances	419	458	-39	-9 %
Pertes sur créances irrécouvrables	13 131	2 881	10 250	356 %
Charges diverses de gestion courante	25 733	150	25 583	++++
DOTATIONS	367 039	177 872	189 167	106 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	18 734 681	18 713 138	21 542	
RESULTAT D'EXPLOITATION	635 643	-213 730	849 373	-397 %
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES				
Produits de Participation				
Produits des autres immobilisations financières				
Revenus des VMP				
Intérêts Compte Miroir				
Produits nets sur cessions de VMP				
Autres produits financiers	30 938	49 059	-18 121	-37 %
REPRISE SUR PROVISION				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	30 938	49 059	-18 121	-37 %
CHARGES FINANCIERES				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES				
Charges d'intérêts	70 151	29 237	40 914	140 %
Charges nettes sur cession de VMP				
Autres charges financières				
DOTATIONS FINANCIERES				
Aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	70 151	29 237	40 914	140 %
RESULTAT FINANCIER	-39 213	19 821	-59 034	-298 %
SOIT UN RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	596 430	-193 908	790 338	-408 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Produits exceptionnels sur opération de gestion		156	-156	-100 %
Produits sur exercices antérieurs		532	-532	-100 %
Produits des cessions d'éléments d'actifs		6 000	-6 000	-100 %
Autres produits exceptionnels		3 106	-3 106	-100 %
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		9 793	-9 793	-100 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION				
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		3	-3	-100 %
Charges sur exercices antérieurs				
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés				

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
Charges exceptionnelles diverses		14 230	-14 230	-100 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION	18 134	42 738	-24 604	-58 %
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 134	56 971	-38 837	-68 %
IMPOT SUR LES BENEFICES				
Impôts sur les bénéfices	6 915	8 259	-1 344	-16 %
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES	6 915	8 259	-1 344	-16 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-18 134	-47 177	29 043	-62 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	635 643	-213 730	849 373	-397 %
RESULTAT FINANCIER	-39 213	19 821	-59 034	-298 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-18 134	-47 177	29 043	-62 %
IMPOTS SUR LES BENEFICES	-6 915	-8 259	1 344	-16 %
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	571 381	-249 345	820 726	-329 %

**DOCUMENT VISE PAR LE
COMMISSAIRE AUX COMPTES**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2025

Partie intégrante des comptes annuels, la présente annexe comporte des éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'Association.

Les montants sont exprimés en euros.

I) OBJET SOCIAL ET ACTIVITES

Pyrène Plus est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

Elle a pour objectif d'aider et de soutenir à leur domicile ou à un domicile de substitution, les familles, les enfants, les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap, et plus généralement toute personne faisant appel à elle dans le cadre de ses missions.

L'Association PYRENE PLUS regroupe l'activité des six services suivants :

- le SAAD Personnes Agées et Handicapées : il assure des prestations d'aide à domicile auprès de bénéficiaires âgées et handicapées et regroupe les activités d'aide-ménagère, de téléassistance, de portage de repas ainsi que le service mandataire et le dispositif « Résidences d'accueil ».
- Le SAAD Familles : il assure du soutien auprès de familles en difficulté,
- L'EHPAD de St Pé-de-Bigorre : il permet le maintien en établissement de personnes âgées plus ou moins dépendantes.
- Les services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) d'Argelès-Gazost, de Bagnères de Bigorre et de Lourdes : ils assurent des soins infirmiers à domicile. Le service « ESA – Equipe Spécialisée Alzheimer à Domicile » est rattaché au SSIAD de Lourdes.
- Le service Ménage@Repassage : il assure des prestations d'aide à domicile auprès de clients en activité professionnelle.

II) PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont élaborés et présentés conformément aux dispositions du nouveau plan comptable n° 2018-06 du 05 décembre 2018, amendé par le règlement n° 2022-06 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2025. Ce règlement vise notamment à supprimer les transferts de charges et à redéfinir la notion de résultat exceptionnel.

L'exercice de douze mois débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre 2025.



DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

III) IMMOBILISATIONS

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

De plus, pour chaque immobilisation, l'amortissement linéaire retenu varie suivant sa durée réelle d'utilisation et non suivant sa durée économique.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

▪ Constructions	De 20 à 50	ans
▪ Agencements, installations	De 10 à 20	ans
▪ Matériel industriel	De 05 à 15	ans
▪ Matériel de bureau et informatique	De 01 à 15	ans
▪ Matériel de transport	De 04 à 10	ans

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	54 844	5 016	5 533	54 327
Immobilisations corporelles	8 111 314	160 868	39 111	8 233 071
Immobilisations financières	990 738	51 039	29 157	1 012 620
Total au 31/12/2025	9 156 896	211 907	68 268	9 300 018

Dotations	A l'ouverture	Dotation	Reprise	A la clôture
Immobilisations incorporelles	54 844	102	5 533	49 413
Immobilisations corporelles	4 945 320	152 470	39 111	5 058 679
Immobilisations financières	0			0
Total au 31/12/2025	5 000 164	152 572	39 111	5 108 092

1) Incorporelles

▪ *Sous comptes « Logiciels »*

En 2025, l'association a déployé un logiciel pour le service portage de repas pour un coût de 5 016 €.

Il a été mis au rebut les anciens logiciels SSIAD qui ne sont plus utilisés pour un montant total de 5 533 €



DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

2) Corporelles

▪ *Sous comptes « Constructions »*

Il n'y a pas eu d'acquisition au titre des constructions sur l'année 2025.

▪ *Sous comptes « Agencements et aménagements des constructions »*

Concernant le Siège, il a été effectué le remplacement de la chaudière du local CSE à Tarbes pour un montant de 4 672 €.

La chaudière du SSIAD de Bagnères a également été remplacée pour un montant de 4 645 €.

▪ *Sous comptes « Installations techniques »*

Durant l'année 2025, l'EHPAD a fait l'acquisition de matériels divers (lave-mains, lits médicalisée, armoire, lave-linge, fauteuils,...) pour un montant total de 14 595 €.

▪ *Sous comptes « Autres immobilisations corporelles »*

◊ Matériel divers

L'Association a fait l'acquisition de matériel de Téléassistance pour un montant total de 24 990 €.

◊ Matériel de transport

L'association n'a pas acquis de nouveaux véhicules au cours de l'année 2025. Cependant, un véhicule du service Familles a été mis en épave.

◊ Matériel de bureau et informatique

L'association a acquis deux ordinateurs sur les SSIAD en 2025 pour un montant de 904 € unitaire.

Également, sur les SSIAD, le matériel informatique non utilisable (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs) a été mis au rebut pour une valeur totale de 25 563 €.

◊ Mobilier

Le SAAD a fait l'acquisition d'un fauteuil ergonomique pour une assistante pour un montant de 445 €, ainsi que d'un fauteuil ergonomique et d'un clavier pour une responsable de secteur pour un montant de 1 146 €.

▪ *Sous comptes « Immobilisations en cours »*

Le projet architectural de l'EHPAD est toujours en cours, et il a été engagé un montant de 108 565€.



DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

IV) CREANCES

Créances	Montant Brut	Moins d'1 an	Plus d'1an
Actif circulant	1 811 690	1 811 690	0
Total au 31/12/2025	1 811 690	1 811 690	0

1) Créances bénéficiaires, financeurs et divers

Les créances sont évaluées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction de leur nature et de leur antériorité pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

▪ SAAD Personnes Agées et Handicapées

* Créances bénéficiaires

Les créances bénéficiaires douteuses, en raison soit d'un surendettement, soit d'un décès ou ne bénéficiant plus de prestations de l'Association ont été provisionnées à 100 % au 31 décembre 2025. Les factures impayées depuis plus de 6 mois ont été provisionnées en totalité, à l'exception de celles bénéficiant d'un échéancier de paiement et pour lesquelles une provision de 50 % a été constatée.

La provision pour dépréciation des créances clients au 31 décembre 2025 d'un montant de 27 930 € a augmenté de 2 811 € par rapport à l'année 2024. Sur l'exercice, une reprise de 5 234 € a ainsi été comptabilisée pour une dotation de 8 045 €. Le taux de provisionnement passe ainsi à 6.14 % des impayés au 31/12/2025 contre 5.10 % pour 2024.

En parallèle, les pertes pour créances irrécouvrables sont stables et s'élèvent à 783 € pour 2025, contre 713 € pour 2024.

* Créances financeurs

Concernant les financeurs, les factures de plus de 6 mois ont été provisionnées à 100 % pour un montant total de 4 108 € contre 4 186 € en 2024.

Sur l'exercice, aucune dotation n'a été comptabilisée, avec une reprise de 78 €. La perte constatée sur les financeurs est de 172 € en 2025 contre 255 € en 2024.

Ainsi, le taux de provisionnement des impayés financeurs passe de 0.63 % pour 2024 à 0.37 % au titre de l'année 2025.



DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

▪ SAAD Familles

* Créances bénéficiaires

Dans la poursuite des années précédentes, tous les impayés 2025 non soldés lors de l'établissement des comptes ont été systématiquement provisionnés à 100 % au 31 décembre 2025. La provision pour créances douteuses d'un montant de 497 € a diminué et le taux de provisionnement des impayés bénéficiaires est passé de 11.23 % pour 2023 à 6.13 % au titre de 2025.

Une reprise de 550 € a été constatée en fin d'exercice pour une dotation de 472 €.

Les pertes pour créances irrécouvrables s'élèvent à 622 € en 2025.

* Créances financeurs

Aucune provision n'a été constatée à la clôture 2025.

Il n'est pas constaté une perte pour créances irrécouvrables d'un montant de 54 €.

▪ EHPAD St Pé de Bigorre

Une provision a été constatée au 31 décembre 2025 sur l'EHPAD pour un montant de 18 703 €.

Le montant des pertes pour créances irrécouvrable s'élève à 155 €.

▪ Service Ménage Repassage

* Créances bénéficiaires

Pour l'exercice 2025, la provision de ce service s'élève à 530 € ; une reprise est constatée pour un montant de 52 €.

Le taux de provisionnement passe ainsi de 2.10 % au titre de 2024 à 1.83 % au titre de 2025.

Il est constaté une perte pour un montant de 38 €.

* Créances financeurs

Il n'est pas constaté de provision au 31/12/2024.

▪ Siège

Aucune provision sur créances douteuses n'a été constatée au 31/12/2025.



DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

2) Valeurs Mobilières de Placement

L'association ne détient aucune VMP, ayant procédé à leur liquidation durant l'année 2020.

Cependant, l'Association détient deux livrets associatifs pour un montant total de 2 221 359 € intérêts cumulés au 31/12/2025.

V) DETTES

Dettes	Montant Brut	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	1 882 532	82 446	354 689	1 445 397
Fournisseurs	424 037	424 037	0	0
Dettes fiscales et sociales	3 981 711	3 981 711	0	0
Autres dettes	53 846	53 846	0	0
Produits constatés d'avance	3 384	3 384	0	0
Total au 31/12/2025	6 345 510	4 545 424	354 689	1 445 397

VI) FRAIS DE SIEGE

Toutes les charges et tous les produits concernant le Siège sont enregistrés sur une comptabilité distincte. Pour la présentation et la prise en charge par les tiers financeurs, ils sont répartis entre les différentes activités opérationnelles à l'aide de clés de répartitions spécifiques.

Pour la présentation des comptes dans leur globalité, les frais de siège restent affectés par nature de dépenses.

Les charges et produits financiers générés par la gestion centralisée de la trésorerie restent affectés au Siège au même titre que les charges et produits spécifiques à la vie de l'Association. De ce fait, le Siège présente un excédent propre de 3 769 €.

Le principe de permanence de méthode a été retenu pour le choix des clés de répartition des frais de siège entre les différents services.

1) Frais de structure

Chaque service supporte les charges de structure du siège au prorata de son chiffre d'affaires par rapport au chiffre d'affaires consolidé.



PYRENE PLUS Siège social : 31 rue Eugène Ténat - BP 30126 - 65001 TARBES cedex
Agrément N° : R/010112/A/065/Q/047 – SIRET : 777 169 269 000 35 - Code APE SAAD : 8810 A
Accueil PYRENE PLUS : Argeles, Bagnères, Lannemezan, Lourdes, Tarbes et Vic en Bigorre
& Services : Aide à domicile auprès des personnes âgées et personnes handicapées - Service de Soins Infirmiers à domicile
Equipe Spécialisée Alzheimer - Téléassistance - Portage de repas - Aide aux Familles - Ménage et repassage auprès des actifs
EHPAD

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les clés de répartition sont donc les suivantes :

	SAAD					SSIAD Lourdes	ESA	SSIAD Bagnères	SSIAD Argelès	EHPAD St Pé de Bigorre	Ménage@Repas
	SAAD PA/PH	SAAD Familles	Mandataire	Portage repas	Téléassistance						
Répartition	69,25%	2,73%	0,11%	2,03%	1,09%	5,03%	0,89%	4,89%	4,49%	6,78%	2,71%

2) Frais de personnel

Les charges de personnel du siège sont réparties par personne selon une estimation de son travail effectué pour le compte de chaque structure. Les produits venant en diminution de ces charges sont aussi répartis de la même manière.

	SAAD					SSIAD Lourdes	ESA	SSIAD Bagnères	SSIAD Argelès	EHPAD St Pé de Bigorre	Ménage@Repas
	SAAD PA/PH	SAAD Familles	Mandataire	Portage repas	Téléassistance						
Montants	475 771,66	30 314,15	10 052,84	8 930,58	29 574,27	163 817,02	21 236,36	127 854,73	98 687,59	29 044,16	28 309,18

VII) ENGAGEMENT DE RETRAITE

La provision pour obligations contractuelles correspondant à l'indemnité de départ à la retraite s'élève à 386 838 €. Les engagements, déterminés de manière actuarielle, sont comptabilisés en tenant compte de la probabilité que les salariés en contrat à durée indéterminée quittent l'entreprise à l'âge limite de départ à la retraite. La date probable de départ à la retraite a été arrêtée à 67 ans pour tenir compte de l'allongement de la durée du travail.

L'estimation de la provision retraite a été faite en tenant compte d'une évolution des salaires et d'un turn-over correspondant à celui de la branche d'Aide à Domicile, à l'exception du SAAD Personnes Agées et Handicapées. La méthode retenue est permanente par rapport à l'exercice 2024.

De plus, le taux d'actualisation des salaires retenu pour l'ensemble des services correspond au taux d'actualisation annuel Iboxx AA10 ans au 31 décembre 2025.

L'incidence pour l'exercice 2025 est une reprise de 11 502 €.

VIII) CHARGES DE PERSONNEL

1) Congés payés

Les règles de calcul des provisions pour congés payés ont été maintenues sur l'exercice. La provision pour congés payés relative à la nouvelle période de référence (du 1^{er} juin au 31 décembre 2025) est estimée à 11 % des salaires de la période pour tenir compte des congés d'ancienneté et des congés de fractionnement en plus des droits à congés payés en cours d'acquisition et des droits acquis non exercés.



PYRENE PLUS Siège social : 31 rue Eugène Ténor - BP 30126 - 65001 TARBES cedex
Agrément N° : R/010112/A/065/Q/047 – SIRET : 777 169 269 000 35 - Code APE SAAD : 8810 A
Accueil PYRENE PLUS : Argeles, Bagnères, Lannemezan, Lourdes, Tarbes et Vic en Bigorre
& Services : Aide à domicile auprès des personnes âgées et personnes handicapées - Service de Soins Infirmiers à domicile
Equipe Spécialisée Alzheimer - Téléassistance - Portage de repas - Aide aux Familles - Ménage et repassage auprès des actifs
EHPAD

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Au 31 décembre 2025, le montant total de la provision pour congés payés s'élève à 1 194 215 € et celle des charges sociales et fiscales correspondantes à 436 032 €.

2) Précarité

L'indemnité de précarité de 10 % due en fin de contrat à durée déterminée a été intégrée aux résultats de l'Association pour tous les contrats qui ne seront pas pérennisés au-delà du 31 décembre 2025. Le montant total de la prime de précarité a été calculé sur le cumul des rémunérations perçues à la clôture de l'exercice.

Le montant total d'indemnités brutes dues au 31 décembre 2025 est de 13 883 € et de 4 214 € de charges sociales et fiscales correspondantes.

3) Compte Epargne Temps

Conformément à l'article 54 du Titre V de la convention collective unique de la branche de l'Aide à Domicile, l'Association a mis en place sur l'exercice 2014 le dispositif du Compte Epargne Temps. Ce dernier a pour objet de permettre aux salariés qui le désirent d'accumuler des droits à congés ou d'y affecter des soldes d'heures issues des compteurs de modulation.

Le montant brut de la valorisation du Compte Epargne Temps au 31 décembre 2025 est de 206 707 € et de 73 599 €.

IX) PROVISIONS

▪ Provisions pour risques et charges

La provision pour litiges prud'homaux a fait l'objet d'une reprise pour un montant de 91 066 €.

Il est constaté sur l'exercice 2025 un complément de provision pour risques liée au litige avec une entreprise intervenant sur le projet architectural, correspond à 50% de la dette ainsi que des dommages et intérêts, soit 31 011 €.

De plus, une provision pour risques liée à des inaptitudes sur l'EHPAD et le SAAD est également comptabilisé pour un montant de 41 323 €.

Enfin, sur le Siège, un litige avec la caisse de retraite perdue ; il est donc provisionné la somme de 100 000 €, comprenant la dette éventuelle, et les frais d'honoraires et de dommages et intérêts.



DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	A	B	C	D=A-B+C
	Provision en début d'exercice	Reprise en cours d'exercice	Dotation en cours d'exercice	Provision en fin d'exercice
	Compte n°15	compte n°781	compte n°681	compte n°15
- Provisions pour risques :				
- Litiges Prud'homiaux	91 066	91 066		0
- Litige Fournisseur EHPAD	26 011		31 011	57 022
- Litige Caisse de retraite	0		100 000	100 000
- Inaptitude	0		41 323	41 323
- Provision pour charges:				
- Engagement de retraite	398 340	26 417	14 915	386 838
- Provision pour travaux	377 324			377 324
Total au 31/12/2025	892 741	117 483	187 249	962 507

▪ Provisions pour fonds dédiés

La provision pour fonds dédiés de 83 916 € € au 31/12/2025 concerne l'EHPAD de St Pé de Bigorre ainsi que le SPASSAD, le SSIAD d'Argelès, le SSIAD de Lourdes et le SSIAD de Bagnères.

	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Compte n°19	compte n°789	compte n°689	compte n°19
Financier ARS Midi-Pyrénées :				
- EHPAD St Pé de Bigorre :				
- Crédits non reconductibles Formation	1 688			1 688
- Enveloppe complémentaire Soins 2013	32 500			32 500
- SPASSAD (siège):				
- Convention de financement	4 348			4 348
- SSIAD Bagnères:				
- Crédits non reconductibles	14 792	7 976	5 628	12 444
- SSIAD Argelès:				
- Crédits non reconductibles	21 342	14 526	6 878	13 694
- SSIAD Lourdes:				
- Crédits non reconductibles	21 589	7 976	5 628	19 241
Total au 31/12/2025	96 259	30 478	18 134	83 915



X) RESSOURCES

▪ Subventions

Le montant des subventions d'investissement s'élève à 509 756 €. Il s'agit de subventions reçues pour l'acquisition de fauteuils ergonomiques, ainsi que de subventions reçues dans le cadre du projet architectural de l'EHPAD.

La quote-part de subvention virée au compte de résultat pour l'exercice 2025 s'élève à 321 € pour un cumul de 1 182 € à la clôture.

De plus, l'association a perçu des subventions de CCAS et mairies pour un montant total de 30 €, des subventions relatives à des appels à projets pour un montant de 16 134.88 €, des subventions du CSE pour un montant de 525.41 €, et des subventions liées au Ségur du numérique (SSIAD et EHPAD) pour un montant de 10 553.22 €.

Enfin, le versement relatif à la dotation qualité s'élève à 965 082 €.

▪ Concours Publics

Les concours publics reçus par l'Association sont des ressources liées à la tarification et versées par les organismes suivants :

- ARS :
 - EHPAD : 731 924 € (contre 681 527 € en 2024)
 - SSIAD Argeles : 951 498 € (contre 937 622 € en 2024)
 - SSIAD Bagnères : 965 061 € (contre 836 464 € en 2024)
 - SSIAD Lourdes/ESA : 1 169 482 € (contre 968 945 € en 2024)
- Conseil Départemental :
 - EHPAD : 141 273 € (contre 108 733 € en 2024)

XI) HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES et DU CABINET D'EXPERTISE COMPTABLE

Cabinet de Commissariat aux Comptes - Derelle Audit Certification		
	31/12/2024	31/12/2024
AUDIT		
Commissariat aux comptes, Certifications des comptes annuels et consolidés	19 919	18 970
Sous-Total	19 919	18 970
Cabinet d'expertise-comptable KPMG		
	31/12/2024	31/12/2024
AUTRES PRESTATIONS		
Juridique, l'iscal et Social Conseil et assistance	2 400	12 588
Sous-Total	2 400	12 588
TOTAL GENERAL	22 319	31 558



DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

XII) DETAIL DES FONDS PROPRES

	Capitaux propres en	Variation de l'exercice		Capitaux propres
		Augmentation	Diminution de	
Capitaux propres	A	B	C	D=A+B-C
- Fonds associatifs				
▪ Sans droit de reprise	1 374 688			1 374 688
- Réserves				
▪ Sans droit de reprise	3 259 744	28 451		3 288 195
▪ Avec droit de reprise	751 942	614 064		1 366 005
- Report à nouveau				
▪ Sans droit de reprise	-131 775	51 051	28 451	-109 175
▪ Avec droit de reprise	-1 768 925	510 989	1 425 254	-2 683 191
- Résultat de l'exercice : bénéfice ou déficit				
▪ Sans droit de reprise	10 761	14 600	10 761	14 600
▪ Avec droit de reprise	-234 094	816 452	25 578	556 780
- Subvention d'investissement renouvelables				
▪ Sans droit de reprise	508 895		321	508 574
TOTAUX	3 771 236	2 035 606	1 490 366	4 316 476

XIII) CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Seuls les membres du Conseil d'Administration sont bénévoles au sein de l'Association PYRENE PLUS. Ces contributions en travail ne sont pas valorisées et comptabilisées.

XIV) REMUNERATION DES DIRIGEANTS SALARIES

Les rémunérations brutes des trois plus hauts cadres dirigeants s'élèvent à 195 489 €.

Aucun cadre dirigeant ne fait l'objet d'avantage en nature.

XV) ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN

Durant l'année 2025, l'Association n'a pas donné d'engagements hors bilan.



PYRENE PLUS Siège social : 31 rue Eugène Ténat - BP 30126 - 65001 TARBES cedex
 Agrément N° : R/010112/A/065/Q/047 – SIRET : 777 169 269 000 35 - Code APE SAAD : 8810 A
Accueil PYRENE PLUS : Argeles, Bagnères, Lannemezan, Lourdes, Tarbes et Vic en Bigorre
& Services : Aide à domicile auprès des personnes âgées et personnes handicapées - Service de Soins Infirmiers à domicile
 Equipe Spécialisée Alzheimer - Téléassistance - Portage de repas - Aide aux Familles - Ménage et repassage auprès des actifs
 EHPAD

DOCUMENT VISE PAR LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

XVI) DIVERS

1) Effort construction

La cotisation 2025 assise sur les salaires 2024 d'un montant de 51 039 € a été enregistrée en prêt pour la totalité du montant de la charge à payer.

2) Impôt sur les sociétés

Au 31 décembre 2025, il a été comptabilisé un impôt sur les sociétés au taux de 24 % dû sur les intérêts des livrets associatifs pour un montant de 6 915 €.

3) Effectifs

Services	Nombre Salariés au cours de l'année 2025	nombre ETP au cours de l'année 2025
Siège	21	15,69
SAAD Pers. Agées et Hand.	558	316,11
SAAD Familles	23	16,50
EHPAD St Pé de Bigorre	90	19,92
SSIAD Argelès-Gazost	25	15,97
SSIAD Bagnères de Bigorre	22	11,11
SSIAD Lourdes (y compris ESA)	20	9,30
Service Ménage@Repassage	29	12,39
Total Année 2025	788	416,99

Ce tableau fait uniquement référence aux salariés embauchés directement par l'Association, ce qui signifie que le personnel recruté en contrat d'intérim (cas des SSIAD) et celui géré dans le cadre du service Mandataire ne sont pas mentionnés.

